

HAUX *Actus*

JANVIER 2015

#47

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

// Edito	2
// Brèves municipales	2
// Dossier spécial <i>Stop aux décharges sauvages</i>	4
// Vivre à Haux	6
// Agenda	8
// Etat civil	8



Retrouvez toutes les informations sur

www.mairie.haux33.fr





Au seuil de cette nouvelle année, je suis heureuse de vous présenter mes meilleurs vœux : que 2015 puisse être, pour chacune et pour chacun, l'occasion d'une réalisation conforme à ses souhaits. Le climat de restriction qui se profile à l'horizon de 2015 dans nos différents budgets ne doit pas freiner notre volonté de lancer notre village sur la voie de son développement en respectant nos priorités majeures : le bien-être de nos habitants, la sauvegarde de notre environnement, le soutien de toutes activités au sein de nos associations pour renforcer la rencontre, l'échange et le partage, essentiels à la vitalité du village.

Belle et heureuse année 2015 !

Le Maire

BRÈVES municipales

// RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2015 le recensement va concerner 7 200 communes de moins de 10 000 habitants, dont Haux. Durant cinq semaines, du 15 janvier au 14 février, les agents recenseurs viendront visiter les habitants.

Recenser la population permet de connaître le nombre d'habitants en France, leur profil [âge, profession, logement, mobilité...], et les types de logements. Ces informations permettent de définir les dotations financières au budget des communes, les infrastructures à mettre en place [routes, écoles...], le nombre de logements à construire. Elles permettent aussi de déterminer le nombre d'élus au Conseil Municipal, et le mode de scrutin. Pour toutes ces raisons, nous rappelons que votre participation est non seulement essentielle mais obligatoire.

2015 marque une innovation dans la procédure : la population pourra, en effet, se faire recenser en ligne via internet. Le site mis en place par l'INSEE permettra une confidentialité toujours respectée mais aussi un gain de temps, une simplification du remplissage du questionnaire et des économies non négligeables [temps de traitement et de déplacement réduit pour les agents, moins de papier...] qui permettront de mieux inscrire notre commune dans le respect de l'environnement et du Développement Durable.

Mme Virginie Rambaud et Mme Marie-Annick Bénézech sont les deux agents recenseurs en charge de cette tâche de porte à porte sur notre commune, sous la responsabilité de notre Bibliothécaire, Mme Claire Heuzé, coordinatrice de l'opération. C'est lors de leur premier passage que l'option internet devra être prise ; il vous sera alors remis une procédure détaillée pour effectuer en autonomie votre recensement en ligne. Dans le cas contraire, les deux agents feront une seconde visite pour recueillir le formulaire complété par vos soins.

Pour plus d'infos rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et sur www.insee.fr



VIRGINIE



MARIE-ANNICK

Merci de leur assurer un bon accueil et de tenir à distance les animaux qui « protègent » le domicile contre toute intrusion !

// SITE INTERNET

Depuis mi-octobre la commune a lancé son nouveau site internet. De nombreuses rubriques fixes sont encore en cours de réalisation mais vous pouvez déjà retrouver d'un clic toute l'actualité de Haux et les informations pratiques sur notre commune. La Commission Communication reste à votre disposition pour mettre en ligne vos annonces et étudier toute proposition d'article de fond qui viendrait enrichir notre site. A vos claviers !

Contact : mairie.haux33@orange.fr

Site : www.mairie.haux33.fr



// ASSOCIATION CONCORDIA : LE RETOUR

Comme tous les deux ans, Haux s'apprête à accueillir des jeunes de l'association Concordia. Ce partenariat actif depuis 2000 permet la mise à disposition de jeunes volontaires internationaux pour des chantiers de réfections sur la commune. En 2015, leur participation avait permis la finalisation des travaux de soutènement de l'église St Martin de Haux. Leur retour en juillet ou août prochain sera mis à profit pour divers travaux à définir [nettoyage de nos chemins pédestres, réfection d'un escalier au lieu-dit Courcouyac...]. Nous souhaitons que leurs trois semaines de présence à Haux dans la prochaine saison estivale soient l'occasion d'échanges fructueux et chaleureux avec tous les jeunes et habitants de notre commune.

// GOÛTER DE NOËL DE LA BIBLIOMEDIA



Le goûter a eu un vrai succès : 22 enfants et leurs parents ont écouté les « histoires en tissu » de Caroline Gillet-Biard dans la cantine transformée en salle de spectacle. Chacun a pu apprécier le goûter organisé par Claire Heuzé avant d'investir tout l'espace de la Bibliomédia... Un bon moment de convivialité.

// ARBRE DE NOËL DU CCAS

Le 13 décembre, une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands parents, ont eu l'occasion de [re] découvrir la ludothèque intercommunale

Kaléidoscope, encadrés par des animateurs attentifs au partage et au plaisir de chacun. Jeux de coopération, jeux d'animation, d'imagination ou bien encore de construction ; il y en a eu pour tous les âges et tous les goûts. Et pour les plus récalcitrants aux dés, cartes, pions et autres merveilles du genre, est resté le plaisir toujours renouvelé de la « papote » conviviale, qui crée de nouveaux liens et en conforte d'anciens. Nous remercions vivement les membres du Centre Communal d'Action Social de nous avoir offert, cette année encore, cet agréable moment partagé avec nos enfants.

// FIEST'ADOS - VERSION 2014

COMPTE RENDU DE MARWEN :

La « FIEST'ADOS » est une fête organisée par des membres de l'association « la Cabane à Projets » aidés par des adolescents de 13-14 ans et des adultes bénévoles. Tous ces organisateurs ont leur rôle attribué avant la soirée [vestiaires, buvette, sécurité en salle...]. Cette fête réunit environ 200 jeunes de 11 à 17 ans, de Créon et ses alentours, chacun devant verser 2 euros pour avoir son « pass ». La « FIEST'ADOS » a toujours un thème : « Horror Show » cette année. Pour l'occasion, tous les organisateurs étaient maquillés ainsi que de nombreux ados [cicatrices, blessures, masques...]. Qui dit « FIEST'ADOS », dit « ambiance » : en effet, tous les ans, des concerts sont prévus. Cette fois-ci, des groupes de rock, de beat-box, de danses Hip-Hop et bien évidemment un DJ, tous étaient présents afin de nous faire danser de 20h à 1h du matin. Nous, jeunes de HAUX, avons eu l'avantage d'être véhiculés par le bus du R.P.I et accompagnés par des membres du Conseil Municipal jusqu'à l'espace culturel de Créon. Nous les en remercions ! Après 4 années de participation, j'apprécie toujours les bons moments amicaux vécus à rire et danser comme des « fous ». A l'année prochaine pour une nouvelle « FIEST'ADOS » de folie !!

Marwen KEBAILI - Gréteau- Haux

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES !

DOSSIER *spécial*

Ensemble, faisons cesser ce fléau !

// DÉCHETS = DANGER

La production annuelle de déchets par habitant a augmenté de près de 70% en quarante ans. Chaque jour, chacun d'entre nous produit en moyenne 1kg de déchets. Ce problème sociétal n'est pas sans conséquence : ses effets pervers agissent sur notre santé, sur notre cadre de vie et sur la qualité de notre environnement. Au sens de la loi, un déchet se définit comme n'importe quel objet ou substance - quel que soit son état ou sa quantité - dont son détenteur souhaite se séparer. Mais ce qui compte avant tout, c'est l'endroit où celui-ci va s'en débarrasser... Les décharges dites « sauvages » sont des lieux inappropriés d'abandons intempestifs de déchets de particuliers et/ou d'entreprises. Ces abandons clandestins peuvent être réalisés avec ou sans le consentement des propriétaires des terrains concernés. Ils ne bénéficient en tout état de cause d'aucune autorisation administrative.

Quoi de plus désagréable que de découvrir, à la croisée de deux chemins forestiers, un stock de gravats, de vieux matelas, quelques encombrants ménagers et nombre de bidons d'huile oubliés, voire plusieurs épaves de voitures abandonnées dans les sous-bois... Pour autant, les conséquences nuisibles d'une décharge sauvage ne sont pas que visuelles : les impacts négatifs sur les écosystèmes et la santé humaine, en fonction de la nature même des déchets abandonnés sont bien réels. L'histoire contemporaine et l'actualité quotidienne sont là pour en témoigner...



// DÉCHETS = AFFAIRE DE RESPONSABILITÉS

« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre ». C'est ainsi que l'article L541-2 du Code de l'environnement nous rappelle que la gestion des déchets est de la responsabilité de tous et de l'affaire de chacun.

A ce titre, et sachant la gestion des déchets très encadrée, il est du devoir :

1// Des communes ou des communautés de communes disposant de la compétence, de fournir des services spécialisés de collecte et de gestion des déchets.

2// Des particuliers et entreprises de respecter le dispositif et de l'utiliser sans déroger.

Nous retiendrons qu'en règle générale, la gestion du déchet doit être assurée par celui qui le produit ou par celui qui le détient. Par conséquent, « un propriétaire de terrain sur lequel aurait été entreposé des déchets peut, en l'absence de détenteur connu de ces déchets, être regardé comme le détenteur au sens de l'article L541-2 du Code de l'environnement, notamment s'il a fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain ».

Nous retiendrons également que le fait qu'une personne soit propriétaire d'un terrain ne lui donne pas le droit d'y entreposer des déchets, car elle est soumise au Code de l'environnement au même titre que les autres.



Pour précision - et bien que ce type de pratique persiste - remblayer son terrain avec des gravats, plâtres, ferrailles et autres matériaux demeure interdit ; qui plus est lorsqu'aucune autorisation préalable n'a été requise. Lorsque les déchets ont été déposés anarchiquement et sans autorisation administrative sur le territoire communal, il revient au maire d'agir et d'appliquer son pouvoir de police en la matière, au titre de l'article L541-3 du Code de l'environnement, afin de contraindre les responsables à réparation. Il peut en cela, être aidé du Préfet.

// DÉCHETS = HAUX NON ÉPARGNÉE...

La collecte et la gestion des déchets de la commune de Haux sont assurées par le SEMOCTOM [Syndicat de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères].

Deux services de déchèteries de proximité sont proposés gratuitement aux habitants de la commune, à Saint Caprais de Bordeaux et à Saint Léon.

Le SEMOCTOM assure les collectes sélectives, mais également le compostage, le broyage de branches ou bien encore la gestion de déchets professionnels.

Malgré les services de ramassage, de stockage et de gestion du Syndicat, plusieurs décharges non autorisées ont été recensées sur la commune de Haux. A cela, il conviendra d'ajouter les incivilités régulières constatées sur les différents points de collecte de la commune, considérés par certains comme des lieux de dépôts massifs d'objets en tous genres.

Il y a une dizaine d'années encore, en l'absence de réglementation précise en la matière, emmagasiner les déchets dans un lieu communément admis, était un usage toléré. Cette pratique est révolue. Dans l'intérêt collectif, la loi en a décidé ainsi. Il est impossible de pouvoir encore se dire que les choix que nous faisons nous engagent seuls ; et nous abstenir de considérer l'impact qu'ils ont sur notre entourage présent et à venir. Ne pas respecter la réglementation en matière de gestion des déchets, stocker sans discernement, abandonner en toute impunité sont des actions répréhensibles car elles souillent notre environnement, dévalorisent notre patrimoine et affectent les générations futures. Cette situation doit être considérée et traitée par les administrés, et par la municipalité. [Re]sensibiliser le collectif au sujet épineux de la gestion des déchets et faire appel au sens civique de chacun sont essentiels pour que cessent négligences et nuisances.

**Notre commune est belle.
Respectons-là ! Protégeons-là !**

Retrouvez l'article complet sur le site internet de la commune www.marie.haux33.fr [rubrique « Ramassage - Tri sélectif - Déchetterie »] et consultez les guides publiés par la FRAPNA38 [Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature].

www.developpement-durable.gouv.fr



SEMIOCTOM

9 Route d'Allegret - 33670 SAINT-LÉON

Services administratifs

T// 05 57 34 53 20 [9h - 17h]

Service techniques

T// 05 56 23 09 89

Déchets professionnels

www.semioctom.com/web/fr/81-dechets-pro.php

www.semioctom.com

VIVRE à Haux

// PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIE : DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES EN 2015

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES !

81000 interventions, 11000 personnes blessées, 3000 invalidités lourdes, 800 décès : voici le bilan annuel français des incendies domestiques...

Pourtant, en matière de prévention, des moyens existent : le Québec a réduit de près de 70% le nombre de décès, en rendant obligatoire dès 1980, l'installation d'avertisseurs de fumée !

Capitalisant sur les résultats encourageants d'initiatives de pays voisins, la législation française évolue. Conformément à l'arrêté du 5 février 2013 publié au Journal Officiel n°0062 du 14 mars 2013 [articles R.129-12 à R.129-15 du Code de la construction et de l'habitation], chaque foyer doit s'équiper d'au moins un détecteur de fumée avant le 8 mars 2015.

En cas de non respect cette obligation, les textes ne prévoient aucune sanction financière ou pénale. Cependant, s'y soustraire pourrait vous coûter cher. En effet, dès cette date, les assureurs pourront refuser de prendre en charge les logements non équipés ou prévoir des exclusions de garantie en cas d'incendie.

SE GROUPEUR POUR ACHETER UN PRODUIT DE QUALITÉ À PRIX NÉGOCIÉ

Normes, caractéristiques techniques, modèles, marques, tarif... S'y retrouver peut vite devenir compliqué !

Pour que chaque foyer hauxois puisse s'équiper d'un dispositif d'alarme de qualité à coût limité, la Mairie de Haux s'associe au 1er fabricant français de détecteurs de fumée et vous propose d'organiser une commande groupée. Outre leur fiabilité, la société que nous avons retenue s'est distinguée parmi plusieurs pour sa gamme de produits éco-responsables adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Si vous êtes intéressés par l'opération, prendre contact au secrétariat de la Mairie avant le 31 janvier 2015. La livraison est prévue mi-février. Retrouvez le bon de commande, plus d'informations et de liens sur le site communal : www.mairie.haux33.fr

S'équiper pour votre sécurité, faites en une priorité !
www.insafe.fr
www.pompiers.fr

REPAS des aînés

Les inscriptions sont ouvertes pour le repas des Aînés offert par le CCAS de Haux.

INSCRIPTIONS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE
AVANT LE 31 JANVIER 2015
T// 05 56 23 05 22

// TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Par décision du Conseil Municipal, des travaux de réfection de la salle communale vont être lancés pour maintenir son accès dans de bonnes conditions d'utilisation. Ces travaux vont concerner la réfection de la charpente et de la couverture, la réalisation d'un faux plafond et des rafraîchissements de peinture. Ces réalisations devraient permettre une occupation plus conforme aux besoins des différentes associations de la Commune ainsi qu'aux nécessités des activités TAPS.

// VIDE GRENIER DES ÉCOLES ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES



C'est avec succès que l'Amicale des Parents d'Elèves a conduit son premier vide grenier le 12 octobre dernier. Les nombreux stands ont bénéficié d'une multitude de visiteurs ravis de trouver la bonne affaire dans ce riche bric à brac ! A l'étalage : bibelots, livres, jouets, vêtements, outillage, bijoux, meubles, vaisselles... et tant d'autres choses ! Retrouvez toutes les photos de cette manifestation sur le site www.mairie.haux33.fr

// SUPPRESSION DE BOÎTES AUX LETTRES JAUNES

Sur décision des services de la Poste, les boîtes aux lettres jaunes des lieux-dits Courcouyac et Gréteau ont été supprimées en novembre dernier. Celle du Bourg sur Le Grand Chemin et celle des Faures sont maintenues.

// UN NOUVEL AGENT COMMUNAL

La Mairie a procédé au recrutement d'un nouvel agent communal qui prendra ses fonctions le 15 février prochain.

// FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE

- Les jeudi et vendredi 25 et 16 janvier 2015
- Le samedi 31 janvier 2015

Pour plus d'informations consultez le site internet.

// ÉLAGAGE DES ARBRES, DÉBROUSSAILLAGE ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

La période hivernale reste propice aux travaux extérieurs et même recommandée pour préparer en bonne et due forme nos parcs et jardins pour les prochaines saisons. Nous rappelons que ces différents travaux sont non seulement nécessaires pour garantir le bon aspect de notre espace naturel mais qu'ils constituent aussi une obligation pour le respect de l'environnement. Les conséquences des différentes intempéries ces derniers mois doivent nous rappeler à cette nécessité : fossés dégagés et maîtrise de notre milieu naturel peuvent être le gage d'effets moins désastreux sur notre commune! Retrouvez toute l'information utile pour agir et prendre les mesures indispensables pour l'entretien de vos espaces naturels :

Débroussaillage : www.gironde.pref.gouv.fr

Entretien des fossés : www.onema.fr

Elagage des arbres :

<http://droit-finances.commentcamarche.net>



// OUVERTURE D'UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE : « L'ANNEXE »

Avec le soutien de la Communauté des Communes du Créonnais, la Cabane à Projets a concrétisé une action d'entraide depuis octobre dernier : l'Annexe, épicerie solidaire, est désormais ouverte [38 rue Amaury de Craon à Créon] aux adhérents et aux publics orientés par les dispositifs d'aide sociale et le CIAS. Ce lieu d'achat, à but non lucratif, a pour but de favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité mais aussi de favoriser les échanges et le partage autour d'ateliers de cuisine, de couture, de jardin partagé...

La Cabane à Projets

32 rue Amaury de Craon - 33670 CRÉON

T// 05 56 23 03 67

epicerie@lacabaneaprojets.fr

www.lacabaneaprojets.fr



// LA STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration par les roseaux est en fonctionnement depuis début décembre. La date d'inauguration sera communiquée dès que fixée. L'ensemble des habitants de Haux sera convié à cette manifestation.

// ASSOCIATION FLAMENCO Y OLÉ



// REPAS DES AÎNÉS

28 FÉVRIER 2015

// CARNAVAL DES ECOLES

SAMEDI 21 MARS 2015

Organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves



// LA COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION VOUS OUVRE SES PORTES

Fort de travail accompli sur le site internet de la commune, ouvert depuis octobre dernier, la Commission Culture et Communication souhaite aller plus loin. Avec vous ! Si la culture vous passionne, si vous avez des idées et vous sentez l'âme d'un organisateur événementiel, si l'information journalistique vous intéresse, si on vous reconnaît des talents de graphiste, de photographe ou bien encore de rédacteur, que vous ayez 7 ou 77 ans, que vous disposiez de 2h ou de 20h par mois, rejoignez nous !

Contact : i.petit.mairie@haux33.fr

ETAT *civil*

[Liste élaborée à partir des « autorisations à paraître » des familles]

// NAISSANCES

- Gabin, Karl FONTENEAU
- Joseph, Antonio AUDEBEAU
- Maeva HEREAU

// MARIAGES

- Bénédicte BABAYAN
& Michel BECUWE

// DÉCÈS

- Hadoudja QUESNE
- Bernard CHARRIER
- Monique ROY
- Marie-Josette LABEYRIE
- Rose COUDERT

INFORMATIONS *utiles*



MAIRIE DE HAUX

1, RD 239 - Le Grand Chemin
33550 HAUX - FRANCE

T// 05 56 23 05 22 - F// 05 56 23 04 33
mairie.haux33@orange.fr

lundi à samedi > 9h - 12h
mardi et jeudi > 14h - 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS

T// 05 57 34 57 00
www.cc-creonnais.fr